

QUALIFICATION ALTIPORT

DE COURCHEVEL

AGRÉÉE JEUNESSE ET SPORTS N° 73S14405
AFFILIÉ F.F.A N°841 CODE 11903
AGRÉÉE AVIATION CIVILE

Courchevel :

L'Altiport est un aérodrome à caractéristiques spéciales, aménagé en montagne.
Il dispose d'une piste courte à forte déclivité (12 et 18 % à Courchevel).

Durée d'apprentissage :

Au sol : 02h30, en vol : 03h00 à 05h00

Il faut compter au moins 2 jours de présence pour s'initier au relief, à l'aérologie, aux effets du soleil et du vent.

Programme général :

Réglementation
Compatibilité des performances de l'avion
Initiation à la navigation montagne
Technique de passage des cols et crêtes
Trajectoires d'arrivée et de départ
Aérologie locale sur le contrôle des trajectoires
Circuit standard, court, basse hauteur
Techniques d'atterrissages sur piste en pente
Manœuvres et stationnement sur la plate-forme
Décollage, panne moteur après décollage
Précautions (reconnaissance, nuisances, etc...)

Maintien de l'aptitude :

Le maintien de l'aptitude est subordonnée à l'utilisation de l'altiport dans les six mois comme Commandant de bord, à défaut, elle devra être confirmée par un nouveau contrôle.

TARIFS au 1^{er} décembre 2009

XXX

Forfait

xxx,00€

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

